



Prix des captifs, prix des esclaves : l'estimation du “ prix de l'Homme ” dans l'Antiquité tardive

Hervé Huntzinger

► To cite this version:

Hervé Huntzinger. Prix des captifs, prix des esclaves : l'estimation du “ prix de l'Homme ” dans l'Antiquité tardive. Les Cahiers de Framespa : e-Storia, 2014, Le prix de l'Homme, 17, 10.4000/framespa.3098 . hal-01491266

HAL Id: hal-01491266

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01491266>

Submitted on 14 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Hervé Huntzinger

Prix des captifs, prix des esclaves : l'estimation du « prix de l'Homme » dans l'Antiquité tardive

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Hervé Huntzinger, « Prix des captifs, prix des esclaves : l'estimation du « prix de l'Homme » dans l'Antiquité tardive », *Les Cahiers de Framespa* [En ligne], 17 | 2014, mis en ligne le 31 décembre 2014, consulté le 17 septembre 2015. URL : <http://framespa.revues.org/3098> ; DOI : 10.4000/framespa.3098

Éditeur : UMR 5136 – FRAMESPA

<http://framespa.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://framespa.revues.org/3098>

Document généré automatiquement le 17 septembre 2015.

© Tous droits réservés

Hervé Huntzinger

Prix des captifs, prix des esclaves : l'estimation du « prix de l'Homme » dans l'Antiquité tardive

- 1 Depuis la fin du XIX^e siècle, l'idée que le travail servile ne peut fonctionner que sur la base d'un prix faible des esclaves et d'une société faiblement consommatrice est bien ancrée dans l'historiographie romaine, d'autant qu'elle a été reprise et vulgarisée par Max Weber¹. Cette vision de l'économie antique servile a produit la théorie du *conquest model*, fondée sur l'approvisionnement comme seule variable d'établissement des prix. L'idée est la suivante. Tant que l'Empire romain est conquérant, l'approvisionnement en esclaves est important et, grâce aux nombreux captifs, le prix des esclaves reste faible. À partir de la fin du II^e siècle, l'approvisionnement cesse d'être systématique, le prix des esclaves augmente et l'économie servile périclité pour devenir le servage médiéval².
- 2 Dans le cadre d'une remise en cause plus générale de la vision traditionnelle de l'économie servile³, Moses I. Finley a contredit en 1980 l'idée traditionnelle de la disparition progressive de l'approvisionnement en esclaves entre la société romaine esclavagiste du Haut-Empire et la société médiévale marquée par le servage⁴. Entre le début du IV^e siècle et le début du VI^e siècle, la principale source de l'esclavage reste toujours la capture de prisonniers, lors des guerres et des expéditions de pillage, et la capture de prisonniers destinés à l'asservissement reste une activité fort lucrative. D'ailleurs, les marchés d'esclaves du monde romain sont toujours largement approvisionnés⁵, bien qu'ils le soient parfois par des esclaves romains capturés par les barbares⁶.
- 3 La question du prix des captifs est, dès lors, indissociable de celle du prix des esclaves, d'autant plus qu'il n'y a en latin qu'un seul terme pour désigner le prix de revente d'un esclave et la rançon d'un captif, le *pretium*. Ce terme provient d'une racine **preti* signifiant « qui est posé en face » et, par conséquent, « ce par quoi quelque chose est compensé » ; de là le sens de « prix » qu'il prend par la suite⁷. Le sens premier est donc celui du prix d'une vente (*emptio, uenditio*), y compris pour la vente d'un esclave. Le mot est toutefois appliqué au rachat des captifs dès l'époque classique⁸.
- 4 De la sorte, la langue latine ne connaîtra jamais un terme désignant la rançon. Elle se différencie en cela de la langue grecque qui distingue la τιμή (« évaluation »), proche de l'*aestimatio* latine, et le λύτρον (« rançon »), qui désigne spécifiquement le prix d'une libération⁹. Cette distinction n'apparaît que de manière indirecte dans le droit romain, qui différencie le rachat des captifs « par le droit commercial » (*iure commercii*)¹⁰ et le rachat par des proches pour des motivations humaines (*de tristitia repudienda*)¹¹.
- 5 Quels éléments nous permettent alors de mesurer le *pretium* contre lequel les captifs sont revendus ? Nous ne possédons aucune attestation du prix d'un captif entré sur le marché des esclaves. Il n'y a, par conséquent, que deux moyens d'évaluer l'ordre de grandeur de ce prix, le prix des esclaves vendus sur le marché et le prix des captifs vendus hors marché. La première démarche s'appuie sur des travaux antérieurs dont l'objet a été de rassembler l'ensemble des sources attestant du prix des esclaves dans l'Antiquité tardive¹². La seconde démarche s'appuie sur trois dossiers. Le premier dossier regroupe les captifs dont la « valeur sociale » est élevée et dont la revente s'apparente à une restitution contre rançon, dans la mesure où l'individu est rendu à ses proches. Le second dossier est composé du prix des captifs romains fugitifs réclamés par Attila lors des traités de 435 et 443. Enfin, le prix des captifs ostrogoths revendus en masse par les Romains en 406 permet de constater l'effet d'une vente massive de captifs.
- 6 La comparaison des prix sur l'ensemble de la période ne peut faire l'économie de la question de l'inflation. Ce point est moins problématique qu'il n'y paraît. En effet, à partir du règne de Constantin, la monnaie du rachat des captifs devient le *solidus* (ou νόμισμα en grec). Cette

monnaie, contrairement aux monnaies d'argent et de bronze, connaît une relative stabilité¹³. Pour avoir un ordre de grandeur, aux IV^e et V^e siècles la solde annuelle d'un fantassin s'élève à 5 *solidi* et celle d'un cavalier à 9 *solidi*¹⁴.

1. Le prix des esclaves dans l'Antiquité tardive

- 7 Kyle Harper a tenté récemment de rassembler l'ensemble des prix de vente des esclaves attestées dans les sources littéraires et papyrologiques¹⁵. Il recueille 36 documents indiquant le prix de vente d'un esclave entre 300 et 600 de notre ère. L'analyse de ces données lui permet de confirmer la conclusion d'Évelyne Patlagean, selon laquelle un esclave enfant coûte entre 3 et 10 *solidi* alors qu'un adulte coûte entre 10 et 20 *solidi*. À l'intérieur de cette fourchette, il relève trois éléments de variation des prix. Tout d'abord, le prix des hommes est plus élevé que celui des femmes¹⁶, à l'opposé de la plupart des sociétés esclavagistes. Cela lui permet de conclure que le prix des esclaves à Rome reflète la valeur de leur travail et non le seul prestige de posséder un esclave. Il constate, ensuite, que le prix des esclaves est plus cher sur les marchés côtiers et moins cher à mesure que l'on s'enfonce à l'intérieur des terres. De cela il déduit une plus grande intégration des marchés côtiers durant la période romaine. Enfin, Kyle Harper constate des chutes brutales des prix (*supply shocks*) après les grandes batailles ou lorsqu'un très riche propriétaire met un grand nombre d'esclaves en vente, témoignant ainsi du manque d'élasticité du marché.
- 8 Les explications fournies par Kyle Harper concernant ces trois points sont pertinentes. Elles peuvent toutefois être complétées. En effet, dans les trois cas, la guerre et donc l'approvisionnement du marché par des captifs, joue un rôle important. Les captifs sont prioritairement des non-combattants, car les hommes adultes sont plus fréquemment exécutés qu'asservis. Dès lors que la principale source d'approvisionnement est la guerre, on trouve beaucoup plus de femmes et d'enfants que d'hommes sur le marché. De même l'éloignement des marchés côtiers correspond, en fait, à un rapprochement des zones dans lesquelles les expéditions de pillages permettant l'approvisionnement régulier du marché s'opèrent. La différence de prix s'explique donc aisément par l'éloignement de la source d'approvisionnement. Enfin, le *supply shock* s'explique surtout par la guerre. Kyle Harper mentionne ainsi la défaite de Radagaise en 406 et la vente des esclaves de Mélanie en 408. On peut ajouter la tentative infructueuse de vendre les Skires capturés après la défaite de 409 et la restitution des captifs de Sergiopolis en 543¹⁷.
- 9 Après avoir posé une échelle de prix des esclaves, il convient de se pencher sur les trois dossiers permettant de cerner le prix des captifs au moment où ils entrent sur le marché.

2. Le prix des notables

- 10 Dans le cas des notables tombés en captivité, les ennemis qui les ont capturés savent qu'ils ont intérêt à les rendre contre une rançon, plutôt qu'à les revendre sur le marché des esclaves¹⁸. Deux cas connus, pour le début et le milieu du V^e siècle, permettent de constater qu'un personnage de rang aristocratique peut être échangé contre une rançon d'environ 500 *solidi*.
- 11 Dans la vie grecque de sainte Mélanie, Geroncius rapporte comment Mélanie, faisant voile vers l'Afrique après avoir vendu ses possessions italiennes, aborde une petite île dans laquelle des « barbares » ont pris possession de la ville et exigent la remise d'une très forte somme d'argent, menaçant de massacrer la population dans le cas contraire. L'évêque de la ville vient au-devant de Mélanie et lui demande de payer les 2 500 *solidi* manquants. Geroncius ajoute : « Non contents de cela, pour une femme distinguée de chez eux tombée aux mains des barbares, ils fournirent cinq cent pièces d'or (νομίσματα) et la rachetèrent¹⁹ ». À côté de la somme globale exigée pour ne pas ravager la ville, les barbares ont gardé une « femme distinguée de chez eux » (γυναικὰ τινα ἐπίσημον ἔξ αὐτῶν). Celle-ci est rendue séparément pour une rançon de 500 *solidi*.
- 12 Il est remarquable de constater qu'une somme similaire est demandée pour la libération de la femme d'un certain Syllus, capturée par les Huns à Ratiaria en 449. La demande est formulée dans le cadre d'une ambassade menée par Maximinus auprès de la cour d'Attila en 449²⁰. L'ambassade est d'abord accueillie par l'un des aristocrates de la cour hunnique, Onegesius,

auprès duquel les Romains négocient la libération de la femme de Syllus : « [Onegesius] se rendit chez Attila et celui-ci relâcha la femme pour 500 pièces d'or (πεντακοσίους χρυσοῖς), envoyant les enfants comme cadeau »²¹.

- 13 D'autres textes plus tardifs donnent une échelle de valeur différente, mais proche. Grégoire de Tours mentionne deux montants de rançon. Le premier concerne douze Carthaginois coupables d'avoir tué les ambassadeurs de Childebert et que l'empereur Maurice envoie au roi franc en 590. Il lui propose de les exécuter ou de les libérer en acceptant un *pretium* de 300 pièces d'or pour chacun²². L'auteur mentionne aussi un certain Attale, neveu de Grégoire de Langres. Captif puis asservi, il travaille comme palefrenier auprès d'un Franc de Trêves, qui réclame dix livres d'or pour sa libération, c'est-à-dire 720 *solidi*. Un proche qui tente de le libérer se fait vendre comme esclave au Franc pour 12 *solidi*. On constate ici le double statut d'Attale, qui travaille comme esclave à douze *solidi*, mais que son maître tente de revendre pour l'équivalent de 720 *solidi*. Enfin, Théophane le Confesseur cite un homme du nom de Constantin, fils de Florentinus, capturé par les Bulgares en 531 et libéré pour 1 000 pièces d'or²³.

- 14 Il y a des cas où la rançon atteint des niveaux bien plus élevés, lorsqu'on a affaire à de grands aristocrates de l'entourage impérial au début du V^e siècle. En 409, un Romain du nom de Maximilien est capturé alors qu'il sortait de la ville de Rome, malgré le blocus mis en place par Alaric. Celui-ci a rapidement dû savoir à qui il avait affaire, puisque Maximilien est libéré contre une rançon de 30 000 *solidi*²⁴. L'importance exacte du personnage est difficile à établir, car son identité fait débat²⁵. Si l'on s'en tient à l'interprétation prudente selon laquelle il s'agit de Tarrutenius Maximilianus, il aurait été consulair du Picénium, vicaire de Rome et deux fois ambassadeur du Sénat²⁶.

- 15 On peut aussi se référer au montant versé par les Romains en 417 lorsqu'ils ont négocié la restitution de Galla Placidia. Celle-ci n'est certes pas asservie et il est improbable qu'on ait considéré le montant versé comme un *pretium*. Il permet toutefois d'établir un ordre de grandeur. Sven Rugullis estime que les 600 000 *modii* de blé échangés contre Galla Placidia valent environ 1 500 à 2 000 livres d'or²⁷. Ce qui donne une fourchette de 107 000 à 242 000 *solidi* si l'on compte la livre à 324g.

3. Attila et le prix des captifs fugitifs dans les traités de 435 et 443

- 16 Deux traités entre Attila et les représentants de l'empereur d'Orient, Théodose II puis Zénon, donnent un ordre de prix pour les captifs des Huns qui se sont enfuis chez les Romains. Vers 435, les ambassadeurs Plinthas et Épigène rencontrent Attila et Bleda à Margus. Il est convenu lors de cette négociation que

soient rendus ceux qui s'enfuient de Scythie, mais aussi ceux qui se sont déjà enfuis avec les prisonniers romains et qui sont rentrés chez eux sans rançon (ἄνευ λύτρου), à moins de donner pour chaque fugitif à ceux qui les ont capturés durant la guerre huit *solidi* (ὀκτώ δοθεῖεν χρυσοῖ)²⁸.

- 17 Ce passage pose le prix de huit *solidi* par individu non rendu « sans rançon ». Dans la langue grecque le terme de rançon (λύτρον) désigne particulièrement le prix payé pour la libération d'un captif et n'a pas la valeur générale de « prix » que possède le latin *pretium*. Cela dit trois papyrus égyptiens datant de la fin du premier siècle de notre ère utilisent ce terme pour signifier qu'un esclave a payé le prix de son affranchissement²⁹. Il est très probable que le périmètre du terme *pretium* ait été appliqué dans certains cas au terme λύτρον, s'appliquant ici au prix de l'affranchissement d'un esclave et non seulement à la rançon d'un captif.

- 18 Pour autant, ce prix n'est pas figé et dépend aussi du rapport de force entre les Huns et l'Empire d'Orient. À l'été 443, après avoir à nouveau ravagé les vallées au sud du Danube, les Huns avancent jusqu'à proximité de Constantinople avant de ravager la Chersonèse et d'y vaincre le général Aspar. Théodose II envoie alors deux ambassadeurs pour négocier les termes de la paix. Parmi ceux-ci figurent à nouveau la restitution des fugitifs ou le paiement d'une somme d'argent en échange :

[On décida ...] que pour chaque prisonnier de guerre romain en fuite passé dans leur pays sans rançon (ἀνευ λύτρων), la compensation soit de douze pièces d'or (δώδεκα χρυσοῦς εἶναι ἀποτίμησιν) et, si ceux qui les recueillaient ne payaient pas, ils devraient remettre le fugitif.³⁰

- 19 Ce texte appelle deux observations. D'une part, le rapport de force militaire prime sur la loi de l'offre et de la demande, puisqu'après sa campagne victorieuse entre l'automne 442 et le printemps 443 et la victoire en Chersonnèse sur Aspar, les Huns devaient posséder de très nombreux esclaves. Le prix des esclaves dans la société hunnique devait être moins élevé selon les règles du marché. Mais le rapport de force plus favorable par rapport à Constantinople permet de demander un prix plus important de 12 *solidi*. D'autre part, le terme juridique ἀποτίμησις apparaît pour désigner le paiement. On peut le traduire par « nantissement » ou « hypothèque ». Il s'agirait plutôt ici d'une « compensation »³¹. Une lecture attentive de Priscus montre, en effet, qu'Attila avait une forte tendance à donner un caractère juridique à ses exigences et qu'il a peut-être souhaité recourir à un tel terme, même à mauvais escient, pour asseoir les clauses de ce traité, d'autant qu'elles ne s'appliquent pas à l'État romain, comme une sorte de tribut, mais aux individus qui ont recueilli les captifs fugitifs et en faveur de ceux qui les avaient capturés.

4. Les captifs revendus en masse

- 20 Deux ventes massives de captifs asservis sont attestées au début du V^e siècle. Il s'agit de la vente des prisonniers ostrogoths d'Uldin et de Sarus après la bataille de Fiésole en 406 et de celle des Skires en 409. Dans le premier cas, le prix s'effondre à un *solidus* par tête, alors que dans le second cas, les captifs asservis ne trouvent pas preneurs.
- 21 Le sort des Ostrogoths menés par Radagaise est connu par plusieurs sources. Seules trois mentionnent le prix des captifs, respectivement Orose, Marcellinus Comes et Jordanès :

Il y eut, dit-on, une si grande multitude de prisonniers goths que des troupeaux d'hommes (*greges hominum*) étaient vendus pêle-mêle pour une seule pièce d'or chacun (*aureis singulis*), à la manière du bétail du plus vil prix. Mais Dieu permit qu'il ne restât rien de ce même peuple : en effet tous ceux qui étaient achetés étant subitement morts, ce que leurs acheteurs malhonnêtes ne dépensèrent pas honteusement à l'achat, ils le déboursèrent miséricordieusement pour des sépultures³².

Huldin et Sarus, rois des Huns et des Goths, vainquirent Radagaise immédiatement. Après lui avoir coupé la tête, ils partagèrent (*distrahentes*) les captifs pour un *aureus* chaque³³.

Sous le règne de l'empereur Honorius, le Scythe Radagaise se répandit d'abord sur l'Italie avec deux cent mille des siens. Uldin et Sarus, rois des Huns et des Goths, après l'avoir vaincu, vendirent tous les captifs qu'ils avaient pris pour un *aureus* par tête (*aureis singulis*)³⁴.

- 22 On peut s'interroger tout d'abord sur les modalités de vente. Il est possible que les généraux de l'armée, Huldin et Sarus, aient vendu les captifs à des marchands d'esclaves (*mangones*), qui se seraient chargés de la distribution³⁵. Il n'y a pas de raison de penser que la vente des captifs se fasse autrement, d'autant qu'Augustin d'Hippone témoigne du dynamisme de ce commerce à la même période³⁶. Marcellinus Comes nous donne, par le terme *distrahentes*, un élément de précision, puisque *distrahere* signifie « vendre au détail ». Ce point pose toutefois problème, car Marcellinus Comes utilise Orose comme source. Il aurait donc introduit le terme par rapport à Orose, d'autant que ce dernier parle de « troupeaux d'hommes » (*greges hominum*), en opposition avec l'indication de vente au détail. Marcellinus Comes a probablement utilisé le terme *distrahens* en association avec *singulis aureis*. L'hypothèse la plus probable est néanmoins la vente directe des captifs à des marchands d'esclaves pour un *solidus* par tête³⁷.
- 23 Il faut remarquer ensuite que le prix s'explique par le grand nombre de captifs. Ceux-ci ont été vendus sans discrimination – Orose écrit *passim* –, en « troupeaux humains » (*greges hominum*). Ce prix correspond à un cas similaire, bien que plus tardif et oriental. En 543, l'évêque Candidus de Sergiopolis, rachète 12 000 hommes au prix de 14 400 pièces d'or³⁸. Cela fait une moyenne de 1,2 pièce d'or par prisonnier racheté³⁹. Pour une très grande quantité de captifs asservis, on atteint un ordre de grandeur assez similaire à celui mentionné par Orose.

- 24 Enfin, on note la remarque moralisante d'Orose qui qualifie les acheteurs de « malhonnêtes » (*improbi*). Les captifs ont, selon lui, été achetés « honteusement » (*turpiter*). Il introduit un élément de justice divine, puisque ces esclaves meurent peu après de maladie, contraignant les acheteurs à dépenser en sépulture ce qu'ils n'avaient pas dépensé lors de l'achat. La forte mortalité parmi ces esclaves est probable, dans la mesure où il n'y eut pas vraiment combat, mais que les Goths ont été contraints à la famine et sujets à la dysenterie sur la colline de Fiésole. Cette indignation nous éclaire sur le fait qu'il y a un « juste » prix pour les humains vendus en esclavage et que certains considèrent comme immoral le seul mécanisme de l'offre et de la demande.

Conclusion

- 25 En conclusion, il est possible de proposer une réponse à la question du prix des captifs dans l'Antiquité tardive. En premier lieu, le prix des captifs anonymes tourne autour de 10 *solidi*. On peut le déduire à la fois des traités de 435 et 443 et du fait que les captifs ainsi vendus rejoignent directement le marché des esclaves et ont donc pour prix leur valeur marchande. Lorsque les captifs sont des aristocrates et qu'ils sont revendus *de tristitia repudienda*, c'est-à-dire rendus contre rançon à leurs proches, le prix avoisine les 500 *solidi*, avec une importante variabilité en fonction du rapport de force et de la capacité de paiement des proches.
- 26 Quels paramètres induisent alors une variation des prix pour les captifs anonymes ? Le plus important est l'éloignement des sources d'approvisionnement. Ainsi le prix plus élevé des captifs sur les marchés côtiers par rapport à l'intérieur des terres ne s'explique pas par le degré d'intégration des marchés, mais par l'éloignement des zones où sont pratiquées les expéditions de pillage. On le voit par la chute des prix constatée lors des *supply shocks*, mais aussi par le prix plus faible des femmes comparativement aux hommes, qui s'explique par la plus grande difficulté à trouver des hommes asservis à l'issue des guerres que des femmes. Ainsi la guerre, en tant que pourvoyeuse d'esclaves, joue un rôle fondamental sur le prix de ceux-ci dans l'Antiquité tardive.
- 27 Les variations induites par le contexte militaire doivent cependant être modérées, car les considérations diplomatiques influencent de manière importante le prix des captifs dont la libération est négociée, soit qu'ils représentent une forte valeur politique ou sociale, soit que le prix négocié permette d'afficher le rapport de force. Mais dans ce cas, le prix se rapproche plus d'une norme intégrée dans l'esprit des négociateurs, dans la mesure où ce prix est négocié à partir des montants considérés comme normaux (10 *solidi* pour un individu anonyme, 500 *solidi* pour un aristocrate). De la sorte, l'idée semble se confirmer qu'il existe un « juste prix » de l'homme captif et asservi, comme le laisse entendre Orose au sujet des Ostrogoths vendus en 406.
- 28 Le *conquest model* ne s'est pas trompé en cela que la guerre est la principale source d'approvisionnement en esclaves, mais, si la guerre fait varier les prix, ceux-ci ne sont jamais faibles, puisqu'un captif coûte le prix de la solde annuelle d'un cavalier⁴⁰ et la fin des conquêtes n'a pas signifié la fin de l'approvisionnement par la guerre.

Notes

1 Ettore Ciccotti, *Il tramonto della schiavitù nel mondo antico*, Turin, Fratelli Bocca editori, 1899 ; Max Weber, « Die sozialen Gründe des Untergangs der antiken Kultur », *Die Wahrheit*, vol. 6, 1896, p. 57-77.

2 William Linn Westermann, *The Slave Systems of Greek and Roman Antiquity*, Philadelphia, États-Unis, American Philosophical Society, 1955, p. 57-63. Pour une vue générale du processus de transition, voir l'étude récente de Didier Bondue, *De « servus » à « servus »*. *La fin de l'esclavage antique*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2011.

3 Alfred H. Conrad et John R. Meyer, «The Economics of Slavery in the Ante Bellum South», *Journal of Political Economy*, vol. 66, 1958, p. 95-130. Les deux auteurs démontrent, par une étude de séries chiffrées, que le prix des esclaves varie en fonction de leur rentabilité et que ce prix est plutôt élevé. La rentabilité de l'économie servile ne se fonde donc pas sur le faible prix des esclaves.

4 Moses I. Finley, *Esclavage antique et idéologie moderne*, traduit par Denise Fourgous, Paris, Éditions de Minuit, 1981. Il fonde son argumentation à la fois sur les nombreuses mentions de

l'importation d'esclaves dans l'Empire tardif, mais aussi sur la législation concernant l'esclavage dans le *Code de Justinien* et la *lex Visigothorum*.

5 Otto Maenchen-Helfen, *The world of the Huns: Studies in their History and Culture*, Berkeley, University of California Press, 1973, p. 152-153, mentionne l'existence de tels marchés à l'époque des invasions hunniques en Italie et sur la frontière danubienne.

6 Ceux-ci sont parfois même des Romains ingénus, telle la jeune Carthaginoise Marie mentionnée dans la lettre 70 de Théodoret de Cyr. Celle-ci fut capturée par des Vandales, revendue à des marchands d'esclaves et rachetée par des soldats chrétiens sur le marché de Cyr.

7 *Thesaurus linguae Latinae*, X, 2, Stuttgart, 1980, p. 1204, l. 46-50.

8 *Ibid.*, p. 1205, l. 73-75, mentionne déjà ce sens appliqué au rachat des captifs chez Ennius (*Annales*, 194), Virgile (*Énéide*, IX, 213) et Tite-Live (*Histoire romaine*, 22, 7, 5).

9 En général d'un captif. Pour des occurrences désignant le prix de l'affranchissement d'un esclave voir *infra*, n. 29.

10 *Digeste* (*Dig.*) 49, 15, 6 : *Mulier [...] a latrunculis exterae gentis capta et iure commercii uendita*.

11 *Code de Justinien* (*CJ*) 8, 50-17 (294) : *Quo genere matre filium redimente, cum huiusmodi contractus non de mercede, sed de tristitia repudianda cogitatur [...]*. Cela rappelle la distinction entre la relation commerciale et le bienfait chez Sénèque (*De beneficiis*, IV, 14), citée par Claude Nicolet, *Rendre à César : économie et société dans la Rome antique*, Paris, Gallimard, 1988, p. 167.

12 La tentative la plus récente est celle de Kyle Harper : « Slave Prices in the Late Antiquity (and in the very Long Term) », *Historia : Zeitschrift für Alte Geschichte*, vol. 59, 2010, p. 206-238. Celui-ci cite plusieurs prédécesseurs, tels Arnold Hugh Martin Jones, *The later Roman Empire, 284-602: A Social Economic and Administrative Survey*, Norman, University of Oklahoma Press, 1964, p. 852 ; Évelyne Patlagean, *Pauvreté économique et pauvreté sociale à Byzance, IV-VII^e siècles*, Paris, Mouton, 1977, p. 390-392 ; Youval Rotman, *Les esclaves et l'esclavage : de la Méditerranée antique à la Méditerranée médiévale, VI-XI^e siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, app. 1 ; Hans-Joachim Drexhage et Kai Ruffing, « Antike Sklavenpreise », dans Peter Mauritsch (dir.), *Antike Lebenswelten. Konstanz – Wandel – Wirkungsmacht. Festschrift für Ingomar Weiler zum 70. Geburtstag*, Wiesbaden, 2008, p. 334-336. On peut y ajouter Jean A. Straus, « Le prix des esclaves dans les papyrus d'époque romaine trouvés en Égypte », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, vol. 11, 1973, p. 289-295.

13 Georges Depeyrot, *Histoire de la monnaie des origines au XVIII^e siècle*, Wetteren, Moneta, 1995, p. 101. La stabilité relative des prix en or est aussi confirmée par Jean-Pierre Callu (« L'inflazione nel IV secolo (295-361). Il contributo delle analisi », dans *La monnaie dans l'antiquité tardive : trente-quatre études de 1972 à 2002*, Bari, Edipuglia, 2010, p. 287-332). Sur la différenciation entre le bronze et l'argent, d'une part, et l'or, d'autre part, on a évoqué la notion de *stratified inflation* (voir Jairus Banaji, *Agrarian Change in Late Antiquity: Gold, Labour, and Aristocratic Dominance*, Oxford University Press, 2002, p. 37-38).

14 Kenneth W. Harl, *Coinage in the Roman economy, 300 B.C. To A.D. 700*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996, p. 283.

15 « Slaves prices », *op. cit.*

16 *Ibid.*, p. 233-234.

17 *Code Théodosien* (*Cth.*), 5, 6, 3 et Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, 9, 5, 5-7 pour les Skires. Procope, *Histoire (de la guerre contre les Perses)*, II, 5, 4 pour Sergiopolis.

18 On peut penser à la frustration des Goths de n'avoir pas capturé vivant l'empereur Valens lors de la bataille d'Andrinople. Ammien Marcellin, *Histoires*, 31, 13, 16.

19 Gérontius, *Vie de sainte Mélanie*, 19 : Οὐ μόνον δέ, ἀλλὰ καὶ γυναῖκά τινα ἐπίσημον ἔξ αὐτῶν, κατεκομένην ὑπὸ τῶν βαρβάρων, παρεσκηκότες νομίματα πεντακόσια.

20 Roger C. Blockley, *The Fragmentary Classicising Historians of the Later Roman Empire: Eunapius, Olympiodorus, Priscus, and Malchus*, vol. 1, Cambridge, Francis Cairns, 1981, p. 48. Maximinus est un officier militaire (*PLRE* II « Maximinus », 11). Priscus est très certainement son *scriniarius* (*ibid.*, p. 143, n. 5).

21 Priscus, *Fragments*, 14, 9-16 : διέβη τε πρὸς τὸν Ἀττήλαν, καὶ τὴν μὲν γυναῖκα ἐπὶ πεντακοσίοις διαφῆκε χρυσοῖς, τοὺς δὲ παῖδας δῶρον ἔπεμπε βασιλεῖ.

22 Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, 10, 4.

23 Théophraste le Confesseur, *Chronographie*, A. M. 6031 : χίλια νομίσματα. *Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae, Theophanes*, vol. 1, éd. Barthold G. Niebuhr, Weber, 1839, p. 339 (éd. Paris, 1655, p. 185).

24 Zosime, *Histoire nouvelle*, 5, 45, 4.

25 Maximilien peut être identifié avec quatre personnages. Le premier est Maximilien, fils de Marinianus, cité ici par Zosime. Le second est Tarrutenius Maximilianus, identifié par une inscription (*CIL* VI, 1767 =

ILS 1282). Selon celle-ci, il aurait été consulaire du Picénium, vicaire de Rome et deux fois ambassadeur du Sénat. Le troisième homme est Maximien, envoyé par le Sénat en ambassade à Ravenne (Zosime, *Histoire nouvelle*, 5, 44, 1). Enfin, le quatrième personnage est Maximien, fils de Marcien, correspondant de Symmaque (Symmaque, *Lettres*, 8, 23-24), dont on sait qu'il a revêtu une charge officielle en 396.

26 La *Prosopography of the Later Roman Empire (PLRE)* identifie les deux Maximien d'une part, et les deux Maximilien d'autre part (PLRE, 2, p. 739, n° 2 pour les Maximien et PLRE, 2, p. 741 pour les Maximilien). François Paschoud se range à cette interprétation dans la mesure où elle évite d'effectuer une double correction du texte de Zosime (Zosime, *Histoire nouvelle*, op. cit., p. 290-291, n. 101 et p. 295-297, n. 104). Pour les autres hypothèses voir André Chastagnol, *Les fastes de la Prefecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, France, Nouvelles Éditions Latines, 1962, p. 266-268 ; Zosime, *New history*, traduit par Ronald T. Ridley, Canberra, Australie, Australian Association for Byzantine Studies, 1982.

27 Sven Rugullis, *Die Barbaren in den spätromischen Gesetzen : eine Untersuchung des Termins barbarus*, Frankfurt am Main, Allemagne, 1992, p. 102. À comparer avec les 300 000 livres d'or du budget annuel.

28 Priscus, 2, 29-32.

29 Papyrus *Oxyrinchus* I, 48, l. 86 (ἐπὶ λῦτροις), I, 49, l. 100 (ἐπὶ λῦτροις) et IV, 722, l. 91-107 (ἐπὶ λῦτρων).

30 Priscus, *Fragments*, 9, 3 : ὑπὲρ δὲ αἰχμαλώτου Ῥωμαίου φεύγοντος καὶ ἐς τὴν σφετέραν γῆν ἄνευ λῦτρων διαβαίνοντος δώδεκα χρυσοῦς εἶναι ἀποτίμησιν, μὴ καταβάλλοντας δὲ τοὺς ὑποδεχομένους ἐκδιδόναι τὸν φεύγοντα.

31 J'avais soulevé dans un travail précédent la difficulté de traduire le terme d'ἀποτίμησις : Hervé Huntzinger, « L'affaire d'Anasamos (443) : une négociation entre Attila, Anatolius et les habitants d'une place forte danubienne », dans Audrey Becker et Nicolas Drocourt (dirs.), *Ambassadeurs et ambassades au cœur des relations diplomatiques, Rome – Occident Médiéval – Byzance (VIII^e s. avant J.-C. – XII^e s. après J.-C.)*, Metz, Centre de recherche universitaire Lorrain d'histoire, 2012, p. 204, n. 15. Ainsi Ernst Dolbhofer, dans sa traduction de Priscus emploie le terme *Strafe*. Voir Ernst Dolbhofer, *Byzantinische Diplomaten und östliche Barbaren : aus den Excerpta de legationibus des Konstantinos Porphyrogenetos ausgewählte Abschnitte des Priskos und Menander Protektor*, Graz, 1955, p. 19 ; Roger C. Blockley reste plus prudent en traduisant *twelve solidi were to be the payment (Fragmentary, op. cit., p. 237)*.

32 Orose, *Historia (contra paganos)*, VII, 37, 16 : Tanta uero multitudo captiuorum Gothorum fuisse fertur ut uillissimorum pecudum modo singulis aureis passim greges hominum uenderentur. Sed nihil superesse Deus de eodem populo sinit : nam ilico cunctis qui emebantur morientibus, quod improbi emptores eorum non impenderunt turpiter pretiis, expenderunt misericorditer sepulchris.

33 Marcellinus Comes, *Chronicon*, a. 40 : Huldin et Sarus Hunnorum Gothorumque reges Radagaisum continuo deuicerunt, ipsius capite amputato, captiuos eius singulis aureis distrahentes.

34 Jordanès, *De summa temporum uel origine actibusque gentis Romanorum*, 321 : in regno Honorii imperatoris primum Radagaisus Scythia cum ducenta milia suorum inundauit. Quem Huldin et Sarus Hunnorum Gothorumque reges superantes omnes captiuos, quos retulerant, singulis aureis.

35 Ce schéma existe à l'époque républicaine : Bernadette Liou-Gille, « Le butin dans la Rome ancienne », dans *La Rome des premiers siècles : légende et histoire : actes de la table ronde en l'honneur de Massimo Pallottino* (Paris, 3-4 mai 1990), Florence, Olschki, 1992. Voir, dans ce même dossier, Jean-Christophe Robert, « Vente et rançonnement du butin humain des armées romaines à l'époque des conquêtes (264 av. J.-C. – 117 ap. J.-C.) », *Les Cahiers de Framespa*, [en ligne], 17/2014, URL : <http://framespa.revues.org/3079>, § 15.

36 Augustin d'Hippone, *Epistolae*, 10*, 5.

37 Le terme d'*aureus*, qui apparaît dans ces trois passages, désigne une pièce d'or, c'est-à-dire un *solidus* (voir *Thesaurus linguae Latinae*, II, Leipzig, Teubner, 1906, p. 1490).

38 Procope, *Histoire (de la guerre contre les Perses)*, II, 5, 4.

39 Le calcul est effectué par Edmond Le Blant sur la base de 72 pièces d'or à la livre (*Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle*, vol. 2, *Les sept provinces*, Paris, Imprimerie Nationale, 1865, p. 284-299).

40 Voir *supra*, n. 14.

Pour citer cet article

Référence électronique

Hervé Huntzinger, « Prix des captifs, prix des esclaves : l'estimation du « prix de l'Homme » dans l'Antiquité tardive », *Les Cahiers de Framespa* [En ligne], 17 | 2014, mis en ligne le 31 décembre

2014, consulté le 17 septembre 2015. URL : <http://framespa.revues.org/3098> ; DOI : 10.4000/framespa.3098

À propos de l'auteur

Hervé Huntzinger

Hervé Huntzinger est maître de conférences en histoire romaine à l'Université de Lorraine (site de Nancy), membre de l'Hiscant-MA (« Histoire et cultures de l'Antiquité et du Moyen Âge », EA 1132). herve.huntzinger@univ-lorraine.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Cet article part du constat que, dans l'Antiquité tardive, le prix des esclaves et le prix des captifs revendus présentent d'importantes similitudes. La langue latine, contrairement à la langue grecque, ne distingue pas le prix des esclaves de la rançon des captifs. De plus, le prix des captifs correspond généralement à celui des esclaves pour des individus comparables. On note aussi une grande stabilité sur la longue durée, malgré des séries statistiques très fragmentaires. Il y a à cela deux exceptions. Lorsqu'il s'agit d'individus fortunés ou occupant une position sociale importante, leur prix augmente significativement. Au contraire, lorsqu'une grande masse de captifs est revendue, leur prix s'effondre, témoignant de l'irruption des règles de l'offre et de la demande. Mais celles-ci n'interviennent qu'à la marge et, au final, masquent mal le fait que l'estimation du prix marchand de l'individu asservi et le prix de la liberté de l'homme libre présentent tous deux une dimension symbolique.

Price of Captives, Price of Slaves: Estimating the «Price of Human Being» during Late Antiquity

This paper opens on the assumption that, during Late Antiquity, the price of the slaves and the price of sold captives were quite similar. Latin, unlike ancient Greek, makes no distinction between the price of a slave and the ransom paid for a captive. Furthermore, the price of captives was generally the same as the ransom for comparable individuals. Moreover, this price remained stable on a large time scale, despite incomplete statistical series. There are, however, two exceptions to that. When dealing with fortunate individuals holding a high social position, their price increased significantly. On the contrary, when a huge amount of captives were sold, their price collapsed, as an evidence of the emergence of market laws. But, these laws only applied marginally and, as a result, could not hide that the estimated price of enslaved individuals and the price of freedom both had a symbolic aspect.

Precio de los cautivos, precio de los esclavos: la estimación del «precio del Hombre» en la Antigüedad tardía

Este artículo parte de la comprobación de que, en la Antigüedad tardía, el precio de los esclavos y el precio de los cautivos revendidos presentaban semejanzas importantes. La lengua latina, a diferencia de la lengua griega, no establece distinción alguna entre el precio de los esclavos y el precio de rescate de los cautivos. Además, el precio de los cautivos suele generalmente ser idéntico al precio de los esclavos, cuando de individuos comparables se trata. Se nota también, a pesar de lo fragmentario de las series estadísticas, una gran estabilidad en dichos precios, en el tiempo largo. Se notan dos excepciones. Cuando se trata de individuos adinerados que disfrutaban de un estatuto social elevado, el precio aumenta de modo significativo. Por el contrario, cuando se vende un grupo cuantioso de cautivos, el precio de éstos cae en picado, demostrando la acción de la ley de la oferta y la demanda. Pero dicha ley no interviene sino de modo marginal y, finalmente, no oculta que tanto la estimación del precio mercante del

individuo esclavizado como el precio de la libertad del hombre libre ostentan una dimensión simbólica.

Entrées d'index

Mots-clés : antiquité tardive, captifs, esclaves, pretium, prix

Keywords : captives, late antiquity, pretium, price, slaves

Palabras claves : antigüedad tardía, cautivos, esclavos, precio, pretium